



Réseau économique 17

Charte du Réseau économique 17
signée le 11 mars 2009

Le Réseau économique 17 est une structure informelle et organisée, des Clubs d'entreprises, des Clubs et associations à vocation économique de la Charente-Maritime.

Le Réseau économique 17 affirme son indépendance vis-à-vis de toute organisation syndicale, politique, religieuse ou institutionnelle.

Objet

Fédérer les Clubs d'entreprises et associations à vocation économique de la Charente- Maritime, pour :

Échanger

des informations entre les Clubs, entre les entreprises,
des idées et des réflexions, pour agir et être force de propositions

Développer

une dynamique territoriale pour les entreprises
les rapprochements entre les entreprises et les institutions pour renforcer la solidarité des acteurs économiques du territoire en contribuant aux idées et réflexions sur des sujets économiques,

Anticiper

les évolutions socio-économiques en apportant des idées novatrices,

Amplifier

les rapprochements : entreprises, recherche, collectivités, enseignement
les actions de chaque club et association à vocation économique

Mutualiser

les moyens pour mettre en oeuvre des manifestations communes

Adhésion

Peuvent adhérer au Réseau économique 17, les clubs et associations à vocation économique.

La demande d'adhésion au Réseau économique 17 se fait par lettre d'engagement émanant du bureau du Club adhérent, mentionnant :

Le nom et l'objet du club adhérent, l'acceptation de se conformer à la charte,
La nomination d'un représentant et d'un suppléant (au maximum 3 personnes),
L'engagement à diffuser les informations du Réseau économique 17 à l'ensemble de ses membres,
L'engagement d'accepter la tâche de comité d'animation à son tour,

La validation

L'accueil d'un nouvel adhérent au Réseau économique 17 se fait sur présentation du club devant le comité fondateur (*définition ci-dessous*), avec la lettre d'engagement.

Fonctionnement

Comité fondateur

Le comité fondateur est constitué par les clubs et associations à vocation économique fondateurs.

Les membres de ce comité sont les présidents des clubs d'entreprises fondateurs et/ou leurs représentants désignés dans la lettre d'engagement.

Ce comité veille sur la vie de Réseau économique 17, entérine les actions de communication externe, en particulier à destination de la presse, des institutions, et des organisations non adhérentes.

Le comité fondateur a le pouvoir de demander le départ d'un club ou association qui ne respecterait pas cette charte ou porterait gravement atteinte aux valeurs de ses adhérents, après entretien avec le Président du club ou association à vocation économique concerné et courrier à son bureau.

Comité d'animation

L'animation de Réseau économique 17 est portée par un des clubs ou associations à vocation économique adhérents, pour un an et de façon tournante.

Ce comité organisera un minimum de 4 réunions de l'ensemble des représentants des clubs et associations à vocation économique adhérents par an, collectera et diffusera les informations transmises par les différents clubs et associations à vocation économique adhérents, gèrera l'animation selon la charte de Réseau économique 17 au profit de l'ensemble des adhérents, et assumera le budget des actions à entreprendre, durant son année.

Le Comité d'animation assurera la dynamique pour la mise en place d'une manifestation commune annuelle, et sera porte-parole pour la durée de son mandat.

Evolution de la charte

Toute évolution ou modification de cette charte sera votée à l'unanimité des signataires.

Signature des clubs fondateurs

Dirigeants Commerciaux de France La Rochelle

Centre des Jeunes Dirigeants La Rochelle

Union des Clubs Entreprises Rochelaises

Jeune Chambre Economique de La Rochelle

Club des Créateurs d'Entreprises du Pays d'Aunis

Club d'Entreprises du Pays Rochefortais

Club des Entreprises du Canton de Surgères

Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises Industrielles 17

Groupe GERME Charente Maritime et Groupe GERME Emergence

Réseau Offensive PME